

Éditorial



JACQUES PÉLISSARD
président de l'AMF

Rythmes scolaires : l'État doit compenser les charges des communes

À la suite de la déclaration de politique générale du nouveau Premier ministre Manuel Valls, j'ai immédiatement saisi les ministres concernés sur plusieurs sujets essentiels évoqués dans son intervention. Je voudrais aborder en priorité la réforme des rythmes scolaires.

L'AMF a toujours soutenu les objectifs de cette réforme dans l'intérêt de l'enfant. De nombreux maires nous font part cependant de leur très grande inquiétude qui porte principalement sur le financement. C'est, en effet, près d'un milliard d'euros que les communes et communautés vont devoir financer chaque année.

Lors du dernier Congrès, nous avons demandé et obtenu du Premier ministre que le fonds d'amorçage prévu pour les communes qui s'engageaient dans le dispositif dès la rentrée 2013 soit prolongé pour celles qui s'engageraient à la rentrée 2014.

Ce fonds mis en place ne couvre au mieux que le tiers de la dépense et seulement pour leurs deux premières années d'application. Nous réitérons donc notre demande de pérennisation de ce fonds et son renforcement significatif. Le contexte financier est en effet nouveau : après une baisse cumulée de nos dotations de 4 milliards et demi d'euros, en 2014 et 2015, nous devrons contribuer à hauteur de 11 milliards d'euros supplémentaires

d'ici 2017. Avec une diminution aussi importante de nos moyens d'action, toutes nos collectivités ne pourront pas dégager les financements supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014.

Afin de préparer le rendez-vous avec le ministre Benoît Hamon, j'ai, avec André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, écrit à tous les maires disposant d'une école pour les interroger sur les ajustements, les éléments de souplesse qui leur paraissent nécessaires d'inclure dans le dispositif ainsi que les difficultés techniques ou financières qu'ils rencontrent. La synthèse de vos remarques sera présentée au Comité directeur de l'AMF le 7 mai prochain et nous pourrons ainsi faire des propositions concrètes d'assouplissement du décret, comme le Premier ministre s'y est engagé.

Sur le plan financier, l'AMF a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire contribution des collectivités à la réduction des déficits publics. Mais, de son côté, l'État doit assumer pleinement ses responsabilités à l'égard des collectivités, c'est-à-dire cesser de leur transférer de nouvelles charges pendant cette période de forte tension budgétaire et remettre à plat les politiques nationales et européennes qui impactent les budgets locaux.

« Les dotations des collectivités vont être amputées de 11 milliards supplémentaires d'ici 2017 »